

STRUCTURATION DU SECTEUR SCIENCES

UNIVERSITE AIX-MARSEILLE

Points principaux à mettre en évidence par Michel Lacour.

PLAN

1. Architecture générale
 2. Offre de formation
 3. Relations et ressources humaines
 4. Communication
 5. Remarques conclusives
- Annexes

INTRODUCTION

La fusion des Universités de Provence (U1), de la Méditerranée (U2) et Paul Cézanne (U3) se prépare. Après en avoir voté le principe en juillet 2007, les conseils d'Administration des trois Universités d'Aix-Marseille ont décidé de l'organisation politique de leur université en trois niveaux : un niveau central, un niveau « secteur », un niveau composante. Au niveau central il y aura le président et des vice-présidents. Le niveau secteur sera constitué de cinq secteurs :

- Droit et Sciences Politiques
- Lettres et Sciences Humaines
- Santé
- Sciences Economiques et Gestion
- Sciences et Technologies.

Il faut à présent préciser la structuration de ces différents secteurs. Ce texte a pour objet de proposer les grandes lignes d'une structuration en UFR thématiques du secteur Sciences et Technologies. Il a été rédigé par :

*Marie-Thérèse Aimar, MCF de Mathématiques, Université Aix-Marseille,
Philippe Angot, PR Université Aix-Marseille, Responsable Master 2 « EDP et Calcul Scientifique »,
Philippe Blache, DR CNRS, Directeur UMR 6057 « Parole et Langage »,
Marius Cocou, PR de Mécanique, Université Aix-Marseille
Jonathan Grainger, DR CNRS, Directeur UMR 6146 « Psychologie Cognitive »,
Vincent Guedj, PR de Mathématiques, Université Aix-Marseille,
Michel Lacour, DR CNRS, membre du Conseil Scientifique de l'Université de Provence,
Jérôme Los, DR CNRS, Directeur UMR 6632 « LATP »,
Anne Nouri, PR Mathématiques, Directrice de l'UFR MIM,
Bruno Poucet, DR CNRS, Directeur UMR 6155 « Neurosciences Cognitives »,
Christian Xerri, DR CNRS, Directeur UMR 6149 « Neurobiologie Intégrative et Adaptative ».*

ATTENDUS :

- Arriver le plus tôt possible à la structuration d'une Université Aix-Marseille unique est l'objectif majeur,
- Profiter de cette « chance » pour faire émerger une organisation structurelle qui fasse preuve

d'originalité et de créativité, et proposer un organigramme fonctionnel basé sur les modèles éprouvés de grandes universités américaines ou européennes, avec un découpage disciplinaire ou thématique lisible, en cohérence avec, et adapté aux grandes orientations de recherche sur le site Aix-Marseille.

- La structuration de l'Université unique doit améliorer sa visibilité aux niveaux national et international, et accroître sa lisibilité en termes de points forts et d'axes de développement interdisciplinaires. Recréer ou reproduire d'anciennes facultés (droit, lettres, gestion,...) ne serait pas à mettre au crédit de la fusion,
- L'interdisciplinarité, nécessaire aujourd'hui dans toute recherche moderne, ne se décrète pas et ne se réalise pas en regroupant dans une même « boîte administrative » tous les acteurs de la recherche, sous prétexte par exemple qu'ils sont tous des scientifiques. Elle s'établit autour de thématiques d'actualité dans le contexte international ou national, souvent en prise avec de grandes questions sociétales, et au sein de réseaux thématiques qui rassemblent des compétences diverses et convergentes,
- Si la structuration est un outil, son pilotage est capital. De ce point de vue, assurer la représentativité des grandes thématiques et des principaux secteurs disciplinaires est indispensable. L'organisation en 5 secteurs (sciences, santé, lettres, droit et sciences économiques/gestion) étant acquise à ce jour, avec un VP à la tête de chacun d'entre eux, il est nécessaire que la gouvernance soit au contact direct de l'ensemble des responsables des grands axes issus d'un découpage disciplinaire ou thématique visible. Cette nécessité est accrue par la complexité géographique liée à la diversité des sites.

1. ARCHITECTURE GENERALE

1.1. **Découpage en composantes.** Voici la liste des composantes qui vont constituer le secteur Sciences de la future Université. Nous les avons regroupées par thématiques en nous appuyant sur les données chiffrées portées à la connaissance de l'AERES (Annexe1). La lettre C désigne les Chercheurs et Enseignants-chercheurs, la lettre A désigne le personnel BIATOS et ITA.

	C	A
Biologie	220 + U2 + U3	
Ecole d'Ingénieurs	136	50
Mathématiques et Informatiques (MI)	271	11 U1
OSU	116 + CEREGE + IMEP	145 + CEREGE + IMEP
Sciences Cognitives et Neurosciences		
Sciences de la Matière (SM)	180 + U2 + U3	
Sciences Pour l'Ingénieur (SPI) ou Mécanique	136	
Sciences du Sport (STAPS)	54	35

Notons qu'il n'est pas encore décidé si l'IUFM (53 C/ 120 A/ 3450 E) fera ou non partie du Secteur Sciences.

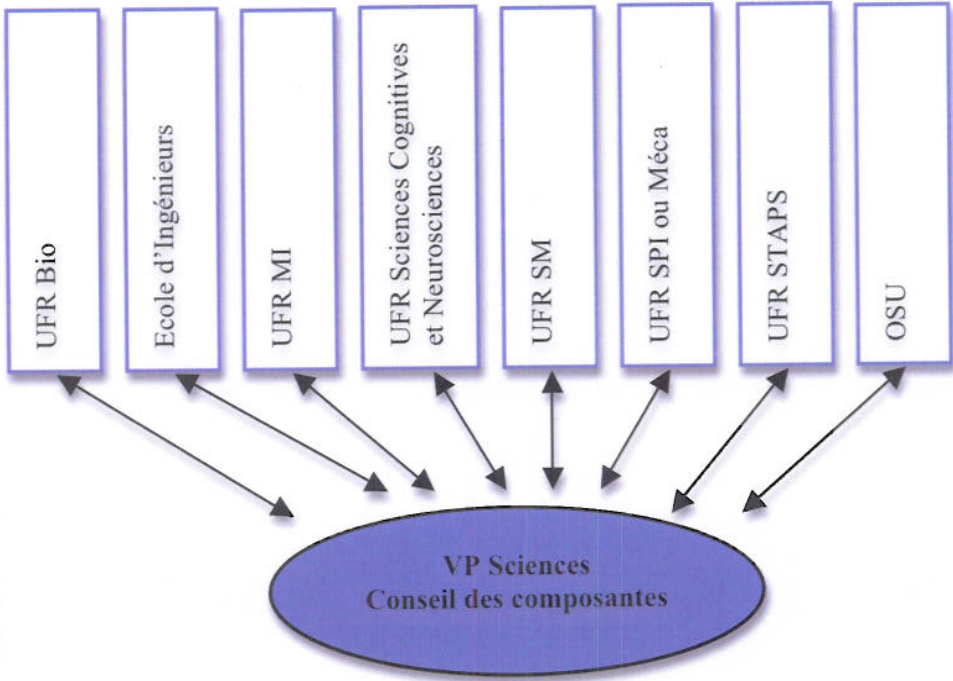
La question qui se pose à présent est de savoir dans quelle structure vont évoluer ces différentes thématiques et comment les coordonner.

La question est déjà en partie tranchée pour l'Ecole d'Ingénieurs (re-groupement de Polytech et ESIL) et l'OSU : cette école et cet observatoire relèvent de l'article 33 (cf. Annexe 4) et disposent ainsi d'un statut administratif particulier (et rigide). L'Annexe 2 contient la définition légale des Unités de Formation et de Recherche.

Il reste à fixer le cadre qui concerne Bio, MI, SCN, SM et SPI (ou Mécanique). Il semble acquis que les Sciences du Sport constitueront une UFR à part entière. Afin de respecter des équilibres de taille et de thématique, nous proposons que chacune constitue une UFR à part entière, ce que nous résumons ainsi:

Proposition de structures. Nous proposons la structuration du Secteur Sciences d'Aix-Marseille en deux articles 33 et six UFR, comme décrit par l'organigramme suivant :

Secteur Sciences
 NC :
 NE :



Secteur Santé
 NC :
 NE :



Secteur LSH
 NC :
 NE :



**Secteur Sciences
 Eco et Gestion**
 N : E :



**Secteur droit et
 Sciences Politiques**
 N : E :



**VP Sciences
 Conseil des composantes**

Quelques éléments d'explications.

La proposition d'une UFR **Sciences Cognitives et Neurosciences** est basée sur le fort potentiel en sciences comportementales et cognitives sur le site St Charles-Schuman, souligné comme axe structurant dans le rapport du Comité d'Orientation Scientifique mis en place par les trois Universités d'Aix-Marseille (rapport du COS : avril-mai 2006). Ce secteur repose à ce jour sur quatre UMR CNRS/Université de Provence, deux appartenant à ce jour au secteur Sciences, et deux relevant du secteur Lettres et Sciences Humaines.

L'interdisciplinarité de ce secteur n'est plus à démontrer, puisque son expertise va de la Psychologie Cognitive aux Neurosciences Comportementales et Cellulaires, en passant par l'Ingénierie. Il est également largement ouvert au domaine de la Santé. La spécificité de ce secteur, déjà reconnue au niveau local (Pôle 3C « Comportement, Cerveau, Cognition ») et au niveau national (IFR « Sciences du Cerveau et de la Cognition »), se traduit aussi par son implication dans le réseau « CogniSud ».

L'effectif de cette UFR est d'environ 150 enseignants-chercheurs et chercheurs permanents qui interviennent au plan de la formation en Psychologie et en Neurosciences, au niveau des Licences, de Masters Recherche et de Masters Pro.

La proposition d'une UFR **Mathématiques et Informatique** repose sur la proximité scientifique de ces disciplines, sa tradition de travail en commun, et son effectif de 270 enseignants-chercheurs et chercheurs qui forment un tout cohérent.

La proposition d'une UFR **Sciences pour l'Ingénieur ou Mécanique** irait dans le sens d'un regroupement de toute la Mécanique; celle d'une UFR **STAPS** est souhaitée par les acteurs en Sciences du Mouvement.

Certains collègues semblent souhaiter la constitution d'une UFR "unique" regroupant Bio, MI, SCN, SM et SPI (ou Mécanique). C'est oublier un peu vite que le Secteur Sciences est constitué d'autres composantes (Ecole d'Ingénieurs, OSU, STAPS, peut-être IUFM). Cela constituerait par ailleurs une UFR gigantesque (1429 C sans compter SCN et Bio dont l'effectif précis n'est pas encore connu), peu à même de gérer convenablement la gestion du personnel et l'articulation enseignement/recherche. Cela créerait enfin un gros déséquilibre de taille avec les autres composantes, du secteur Sciences comme des autres Secteurs (voir Annexe 3), induisant un problème de représentativité.

Notons de plus que l'AERES s'inquiète de l'existence de deux UFR de taille trop importante au sein de l'Université Paul Cézanne, ce qui pose un certain nombre de problèmes à l'équipe présidentielle (voir Annexe 5.3). Nous reviendrons régulièrement sur tous ces aspects dans la suite de ce texte.

1.2. UFR plutôt que Départements. Il nous semble très important que la structure encadrant chacune des composantes Bio, MI, SCN, SM et SPI (ou Mécanique) soit une Unité de Formation et de Recherche (UFR).

Rappelons que les UFR associent départements d'enseignement disciplinaires et laboratoires de recherche, ce qui constitue l'un des enjeux importants de l'Université (voir Annexe 2 pour le cadre légal). C'est le rattachement à chaque UFR de laboratoires de recherche et de départements d'enseignement qui lui permet de mener à bien sa mission, qui comprend en particulier l'articulation entre recherche et formation. Vouloir rassembler Bio, MI, SCN, SM et SPI (ou Mécanique) en une UFR unique impliquerait de redécouper cette dernière en "Départements" thématiques d'enseignement, décorrelés de leur interaction nécessaire avec les laboratoires de recherche.

Comment en effet espérer réaliser cette jonction dans une entité de 1400 Chercheurs/enseignants-chercheurs ! (l'UFR unique, telle qu'elle se pratique actuellement par exemple à U2, est constituée de seulement 493 C qui plus est sur un site unique). Une alternative serait de donner des prérogatives de recherche aux départements, ce qui d'une part n'est pas prévu par la loi, d'autre part reviendrait à créer des départements « déguisés » en UFR.

Il est peut-être utile de rappeler que l'AERES s'inquiète du poids trop important pris par les Départements d'enseignement sur les structures mixtes de recherche et d'enseignement (voir Annexe 5.1 et 5.2). Une UFR unique mêlant Bio, MI, SCN, SM et SPI (ou Mécanique) serait donc un contresens quant au rôle même des UFR et donnerait un poids disproportionné à son directeur, coupé de la base, affaiblissant au passage celui du président de l'Université. Cela va à l'encontre de toutes les recommandations actuelles.

1.3. Organisation interne des UFR. Les UFR auront à gérer conjointement les questions ayant trait à la recherche et à l'enseignement. De ce fait il est important qu'il y ait des commissions spécifiques pour traiter de ces domaines, ainsi qu'un conseil décisionnel englobant l'ensemble. De plus, la loi prévoyant que chaque conseil d'UFR comprend au plus 40 membres, la taille de chaque UFR est importante pour assurer la représentativité des différentes disciplines qui la composent. C'est ce qui se pratique communément (par exemple dans les UFR actuelles d'U1,U2,U3). Nous indiquons brièvement ces déclinaisons.

Notons que chaque conseil/commission sera doté d'un bureau restreint chargé de le représenter à l'échelle du Secteur Sciences (cf. rubrique 1.4 "Coordination des composantes"), assurant ainsi une remontée cohérente des informations.

Soulignons également que ces commissions traiteront de dossiers bien connus de leurs membres, puisque les disciplines de chaque UFR seront voisines, ce que ne permet pas l'organisation en UFR "unique".

1.3.1. Le Conseil d'UFR. Le Conseil d'UFR est constitué de membres élus et de personnalités extérieures. Il gère tout problème concernant les activités d'enseignement et de recherche, ainsi que la gestion des personnels qui lui sont rattachés (budget, responsables de filières d'enseignement, responsables de laboratoires de recherche, organisation scientifique, répartition des tâches des personnels BIATOS, etc). Le Conseil d'UFR élit un directeur un bureau et un bureau restreint, chargés de le représenter au "Conseil des composantes du Secteur Sciences" (voir 1.4.1).

1.3.2. La Commission Recherche. La Commission Recherche de l'UFR est chargée de la planification et de la coordination des activités de recherche au sein de l'UFR. Elle soumet son travail au conseil d'UFR. Les membres sont élus par le conseil d'UFR. Elle est présidée par le directeur d'UFR et élit un bureau et un bureau restreint chargés de la représenter à la Commission Recherche du Secteur Sciences (1.4.2).

1.3.3. Les Départements et la Commission Enseignement. La Commission Enseignement de l'UFR est l'organisme chargé de la planification et de la coordination des activités d'enseignement au sein de l'UFR. Elle élabore chaque année un plan d'organisation des études, conformément aux habilitations obtenues par l'Université et en accord avec les départements disciplinaires qui lui sont rattachés. Ce plan est soumis au conseil d'UFR. Ses membres sont élus par le conseil d'UFR. Elle est présidée par le directeur d'UFR. Elle élit un bureau et un bureau restreint, chargés de la représenter à la Commission Enseignement du Secteur Sciences.

1.3.4. Les Commissions consultatives de Spécialité et comités de sélection.

1.4 Coordination des composantes. Un défi évident d'Aix-Marseille Université sera d'arriver à coordonner l'ensemble de ses missions/contraintes. La solution simple et efficace que nous proposons est une structure pyramidale, où chaque organe décisionnel (Conseil) gère de façon conjointe les questions de recherche et d'enseignement en s'appuyant sur la commission correspondante.

Au niveau global de l'Université, c'est l'organisation classique CA, CS, CEVU. Au niveau du Secteur (ici Sciences), nous proposons de réunir les bureaux restreints élus dans chaque UFR.

1.4.1. Conseil des composantes du Secteur Sciences. Ce conseil est en charge de tout problème concernant les activités d'enseignement et de recherche du Secteur Sciences. Il examine notamment les propositions de la Commission Recherche et de la Commission Enseignement, en veillant à respecter les contraintes globales émanant du CA de l'Université.

Le conseil est constitué du VP Sciences de l'Université, de l'ensemble des bureaux des conseils des UFR du Secteur Sciences, ainsi que de membres (à préciser) des Ecoles d'Ingénieurs et OSU et de personnalités extérieures (à préciser).

1.4.2. Commission recherche du Secteur Sciences. C'est ici que sont discutés les profils de poste, problèmes de redéploiements, (internes au Secteur Sciences ou vers les autres Secteurs), primes, etc, ainsi que les questions liées à des recherches scientifiques dans des axes transversaux.

La Commission est dirigée par le VP Sciences et est constituée par l'ensemble des bureaux des Commissions Recherche des composantes du Secteur Sciences.

1.4.3. Commission enseignement du Secteur Sciences. La problématique est la même que pour la Commission Recherche : il s'agit de coordonner l'ensemble des formations dispensées au sein du Secteur Sciences. Sur un plan pratique, la donne est cependant sensiblement différente. Nous indiquons quelques éléments ici et renvoyons à la partie 2 pour plus de détails sur l'offre coordonnée de formations.

La Commission est dirigée par le VP Sciences. Elle est constituée par l'ensemble des bureaux des Commissions Enseignement des composantes du Secteur Sciences. Elle élit un directeur qui sera le référent des différents Services d'Enseignement (Service de la Licence, Masters, collège des Ecoles Doctorales du Secteur Sciences).

1.4.4. Coordination des secteurs. Des interactions existent déjà en termes d'enseignement et de recherche entre composantes de différents secteurs. La coordination de l'ensemble pourra se faire par l'intermédiaire des conseils de composantes et des commissions recherche et enseignement des différents secteurs, et des CEVU et CS d'Aix-Marseille Université.

1.4.5. Plateforme web commune. Il est probable qu'Aix-Marseille Université disposera d'une plateforme web commune. Néanmoins, vu l'ampleur de l'ensemble, il serait souhaitable que le Secteur Sciences se dote d'un service spécifique qui coordonne les présentations en ligne de ses différentes formations et activités de recherche. C'est une condition désormais indispensable pour garantir une bonne coordination et visibilité.

1.5. Les sites. Les Universités d'Aix-Marseille sont réparties sur de nombreux sites géographiques (à Aix, Marseille, Lambesc, Digne, Arles, etc), les plus importants (en nombre de personnels et étudiants concernés) pour le Secteur Sciences étant Château-Gombert, Luminy, Saint-Charles, Saint-Jérôme).

Cela pose bien entendu de nombreux problèmes à tous les niveaux de la gestion (du personnel, de l'enseignement, de la recherche, etc). La plupart des composantes du Secteur Sciences sont représentées sur l'ensemble de ces sites, ce qui implique une lourde déperdition de moyens.

Sans augurer des décisions de regroupements de personnels qui semblent nécessaires, nous souhaitons indiquer que notre proposition de structuration en six UFR est en harmonie avec la forte implantation (actuelle ou en devenir) de ces thématiques sur un des sites en particulier. Une implantation géographique principale de ces UFR serait ainsi

- SM à Saint-Jérôme,
- MI à Saint-Charles ou centre ville de Marseille,
- SCN à Saint-Charles
- SPI (ou Méca) à Château-Gombert
- Bio à Luminy
- STAPS à Luminy.

Il faut également réfléchir à la façon dont ces structures pourraient être représentées sur les autres Sites.

2. OFFRE DE FORMATION

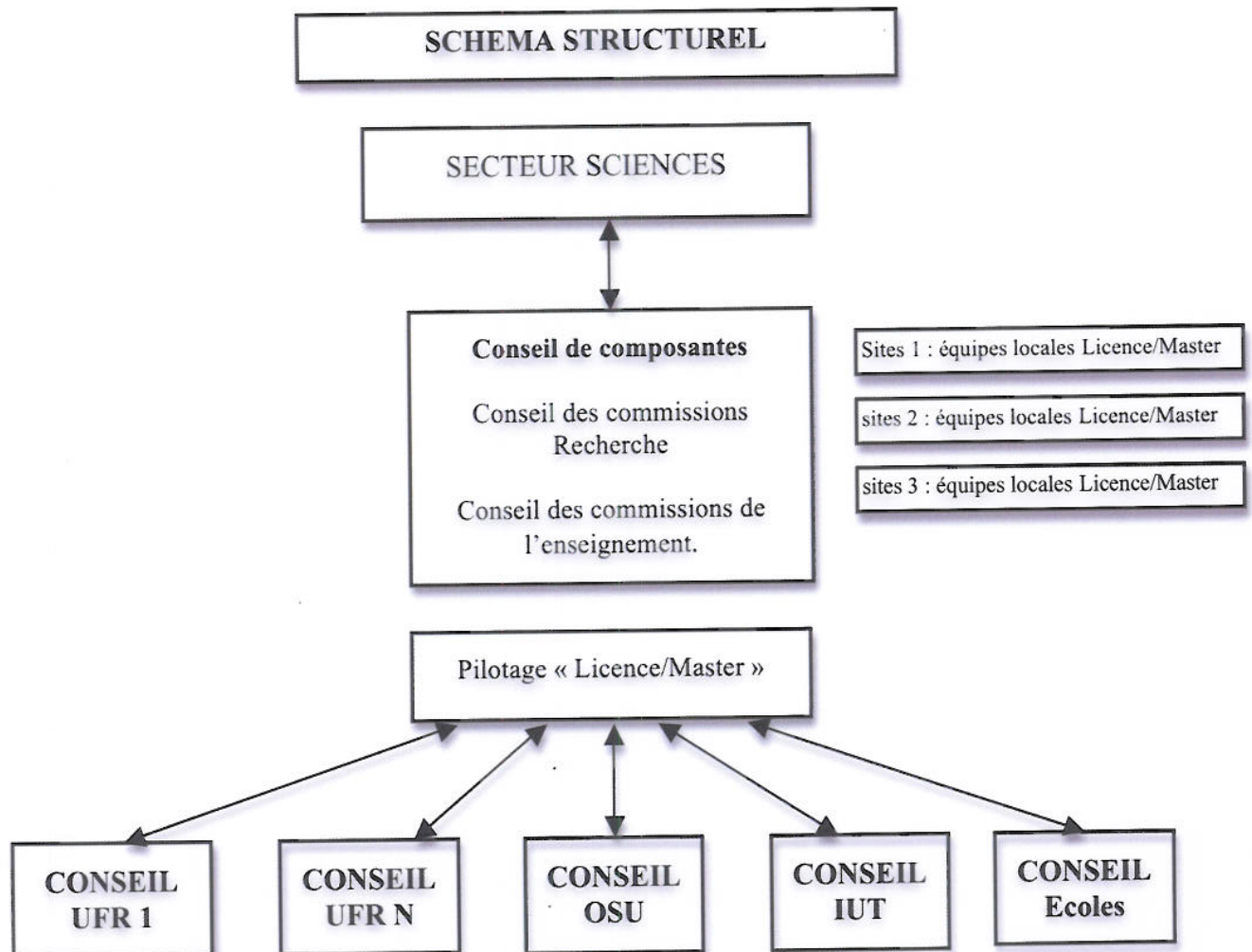
2.1. Une organisation par mentions

2.1.1. Introduction et diagramme général.

Dans le cadre de ce projet d'organisation du Secteur Sciences en composantes, nous proposons dans le diagramme général ci-après, une structuration de l'offre de formation des Bio, MI, SCN, SM et SPI (ou Mécanique), définie par celles-ci à travers leurs conseils d'UFR et leurs commissions d'enseignement en interaction avec les équipes pédagogiques de mentions issues des départements, disciplinaires et pédagogiques.

Pour être lisible et fonctionnelle, l'offre de formation sera structurée par mentions conformément aux recommandations du groupe « Licence » (voir Annexe 8), dans le cadre des grandes disciplines (thématiques) scientifiques avec, en même temps, une attention particulière accordée à l'interdisciplinarité.

L'organisation générale de l'offre de formation en Licence et Master, dans une structure composée par plusieurs UFR, est présentée synthétiquement dans le diagramme ci-joint.



Notons également que l'AERES estime que l'offre actuelle de formation du secteur Sciences de U1 (organisé en plusieurs UFR) est « lisible et bien structurée » et que « la proximité des laboratoires et équipes de recherche renforce la cohésion de l'ensemble » (Annexe 7.1).

Dans un Secteur Sciences avec plusieurs UFR, chaque mention, proposée par une équipe pédagogique de mention au sein de chaque UFR, en accord avec les départements disciplinaires et les laboratoires concernés, est examinée et approuvée par la Commission Enseignement de l'UFR, en respectant les règles d'harmonisation (cohérence pédagogique entre mentions, les UE mutualisées,...) et les contraintes liées à l'interdisciplinarité proposées par le Conseil des Commissions d'Enseignement et décidées par le Conseil des Composantes.

La mise en œuvre des activités d'enseignements en Licence ou en Master sera réalisée d'une part par un Groupe de pilotage, et d'autre part par les Services à l'Etudiant, qui rendent des comptes au Conseil des Composantes, avec une centralisation minimale, tout en s'appuyant sur les mêmes procédures et bases de données et en privilégiant la proximité pour ce qui concerne l'organisation pratique des activités (enseignements transversaux, scolarité, SUIO,...).

2.1.2. *Licence.*

La Licence nécessite la mise en place d'importants moyens (accueil, information, orientation, passerelles, dispositifs d'accompagnement et professionnalisation) qui devraient permettre aux étudiants de s'adapter plus facilement au niveau universitaire, après les différentes disciplines « scolaires » rencontrées au lycée.

Au niveau parfois problématique des étudiants qui arrivent en Licence (il s'agit des étudiants qui restent en dehors des filières dites sélectives) il faut répondre par une meilleure qualité pédagogique et par une offre de formation claire, cohérente et qui préserve ses points forts.

Outre les UE naturellement mutualisées actuellement (anglais, C2I et PPE,...), une organisation par mentions autoriserait une mutualisation des UE correspondant à des socles communs de connaissances scientifiques, accompagnées d'UE d'approfondissement pour chaque parcours.

Un rôle important peut être joué par les passerelles entre IUT, BTS et l'Université. On pourrait par exemple exploiter le savoir-faire de l'IUT, en relation avec les licences professionnelles, avec le monde économique pour le perfectionnement des formations.

2.1.3. *Masters.*

L'organisation des masters, groupés naturellement autour des UFR et des laboratoires, basée actuellement sur des co-habilitations entre les trois universités, renforce l'idée d'une structuration en plusieurs UFR du Secteur Sciences.

2.1.4. *Doctorats*

L'évolution récente du niveau des connaissances à la sortie des masters Recherches nécessite la mise en place systématique de Cours d'Ecole Doctorale qu'il faut pouvoir intégrer dans les services des enseignants-chercheurs d'Aix-Marseille Université.

2.2. L'interdisciplinarité.

L'interdisciplinarité ne sera pas défavorisée par l'existence de plusieurs UFR car elle est basée sur des collaborations entre enseignants-chercheurs qui travaillent ensemble sur un projet commun sans appartenir forcément à une même UFR ou Secteur.

Dans notre projet de structuration du Secteur Sciences en plusieurs UFR, la coordination de l'interdisciplinarité sera assurée par la commission enseignement du Secteur Sciences.

Cette organisation facilitera la mise en place d'enseignements d'ouverture, adressés à des étudiants suivant des mentions ou parcours différents.

Notons que cette interdisciplinarité vaut d'ailleurs au delà du cadre imposé par le découpage de l'Université en secteurs : des passerelles existent déjà entre équipes des divers secteurs (e.g. Neurosciences, entre LSH et Sciences).

2.3. L'enseignement à distance.

Le centre de télé-enseignement Sciences, actuellement en place à U1, réunit les collaborations d'enseignants-chercheurs des différentes UFR et joue un rôle déterminant dans la formation des étudiants salariés ou en situation de handicap ou encore pour la promotion des enseignements français hors du territoire national.

Cette structure devrait être élargie à d'autres formations dans la future Université unique.

2.4. Orientation et soutien des étudiants.

C'est un enjeu important de la future université. Une UFR Sciences unique serait trop centralisée et inefficace au regard de l'accueil et de l'accompagnement adaptés à chaque étudiant, sans faire progresser la notoriété de la future Université.

2.5. Formation professionnelle et formation continue.

Ce sont des axes qu'il convient de développer, quel que soit le découpage retenu.

3. RELATIONS ET RESSOURCES HUMAINES

3.1. Une gestion de proximité.

Comme toutes les UFR d'Aix-Marseille Université, les UFR du secteur Sciences auront à gérer les personnels qui leur seront rattachés.

En ce qui concerne les personnels BIATOS, chaque UFR disposera d'un responsable administratif de rang A ou d'expérience avérée, qui sera leur interlocuteur privilégié et les supervisera.

En ce qui concerne les enseignements des enseignants-chercheurs, la commission enseignement de chaque UFR veillera à ce que la grille d'enseignement soit remplie correctement, et la soumettra chaque année au conseil d'UFR.

En ce qui concerne la recherche des enseignants-chercheurs, les demandes de recrutement de nouveaux collègues, de détachement ou de délégation au CNRS, INRIA ou autres organismes seront examinées par la commission recherche, validées par le conseil d'UFR puis transmises par l'UFR au conseil scientifique de l'université.

Le fonctionnement que nous venons de décrire nécessite une gestion de proximité: la personne administrative de rang A gérant le personnel BIATOS sera d'autant plus efficace et bien perçue qu'elle sera présente à l'UFR et accessible à tous. Elle pourra ainsi prendre la mesure des besoins de l'UFR, régler les problèmes quotidiens et faire remonter les demandes à régler sur le long terme. Les commissions enseignement et recherche de l'UFR seront d'autant plus efficaces qu'elles seront composées de collègues actifs et au courant des problèmes à traiter. Ils pourront d'autant mieux régler les problèmes qu'ils seront prêts des disciplines en jeu, d'où l'intérêt d'UFR disciplinaires ou regroupant un nombre de disciplines réduit.

De façon générale, beaucoup de problèmes administratifs peuvent être appréhendés par courriers, mais leurs approfondissements lorsqu'ils s'avèrent utiles reposent beaucoup sur les relations humaines. Une taille trop importante d'UFR pénalisera de facto cet aspect.

3.2. L'articulation composantes/secteur/Université.

Les UFR devront servir de relais entre leurs personnels et la Direction des Relations et des Ressources Humaines, par l'intermédiaire de la Division du Personnel BIATOS et de la Division du Personnel Enseignant. Les responsables administratifs de rang A de chaque UFR, décrits dans le paragraphe 3.1 comme gérant le personnel BIATOS, assisteront aux réunions régulières des directeurs de composantes avec le vice-président du secteur Sciences, feront part des besoins de leur UFR et informeront les participants à ces réunions des suites données à leurs demandes. Ils seront de plus réunis par le secrétaire général avant chaque mouvement de personnel, pour avoir une vision globale des changements en perspective et apporter leurs points de vue.

La Commission Paritaire d'établissement, composée pour moitié de représentants de l'administration et pour moitié de représentants du personnel incluront des attaches administratifs d'UFR. Il en sera de même pour le Comité Technique Paritaire, composé pour moitié de représentants de l'établissement et pour moitié de représentants du personnel.

Cette articulation composantes/ secteur/ Université ne pourra être concrète que si les UFR sont de taille raisonnable. Dans ce cas, la direction de chaque UFR et son responsable administratif seront accessibles directement, connaîtront chaque membre du personnel et pourront rendre compte de leurs requêtes auprès du vice-président de secteur, de la Direction des Relations et des Ressources Humaines et du secrétaire général. Si une UFR est de taille trop importante, sa direction et son responsable administratif seront peu visibles, accessibles par rendez-vous lointains et ne pourront pas suivre les dossiers du début jusqu'à la fin.

3.3. Le personnel BIATOS.

Les UFR seront associées à la politique de l'établissement concernant le personnel BIATOS. Les paragraphes précédents s'appliquent aux personnels BIATOS, enseignant, chercheur et enseignant-chercheur. Il convient pourtant d'insister particulièrement en ce qui concerne le personnel BIATOS sur le statut et le suivi des carrières. Les UFR sont chargées des entretiens professionnels individualisés annuels du personnel. Pour pouvoir y donner suite, en particulier insister sur des changements de statut, permettant de proposer des contrats à durée indéterminée à des personnels contractuels embauchés sur contrat à durée déterminée, ou sur des revalorisations, il convient qu'elles connaissent bien leur personnel, ce qui implique que celui-ci ne soit pas trop nombreux.

Par ailleurs, les UFR informeront leur personnel des possibilités de formation continue, et veilleront à ce qu'elle puisse avoir lieu.

3.4. Les sites.

Il est ressorti des paragraphes précédents de cette section 3 sur le personnel que la notion de proximité était fondamentale à maints égards. Le problème des sites y est lié. Aix-Marseille Université comprendra de nombreux sites. Plusieurs UFR scientifiques plutôt qu'une permettront d'obtenir une meilleure répartition géographique: en effet, on peut concevoir un site privilégié par UFR, comprenant sa direction, son personnel administratif et la plupart des enseignements dont elle aura la charge.

4. COMMUNICATION

4.1. Valorisation de la recherche. A compléter par Christian Xerri.

On peut parler ici de publication type cours/recherche, les deux étant liées et bien liées...dans un système à plusieurs UFR thématiques.

On peut évoquer la question des bibliothèques Recherche/Enseignement (cf. bas de la page 5 du rapport AERES U1).

4.2. Plateform web.

Démonter à nouveau ici l'argument "UFR unique = meilleure lisibilité de l'offre" etc.

4.3. Suivi des étudiants/ Evaluations.

- Evaluation des enseignants-chercheurs vécues comme une agression: établir la reconnaissance des « très bons enseignants » (lauréats par UFR ou département, mention...) avec par exemple, publications de leur polycop s'ils le souhaitent. (voir Annexe 5.2)
- Mise en place d'une structure qui recense le devenir des étudiants sortant du secteur sciences. C'est une demande très pressante des autorités de tutelle. Cela doit se mettre en place au niveau des UFR thématiques puisque cela concerne notamment les débouchés enseignement/recherche.

4.4. Relations internationales.

Il y a plusieurs facettes, notamment

-Visibilité/rayonnement

-Attractivité pour chercheurs et étudiants étrangers

Les deux seront favorisées par des structures UFR thématiques (voir Annexe 5.2).

5. CONCLUSION à compléter par M. Lacour.

5.1. Historique

5.2. Bilan.

Donner les deux (tant que ca ?) arguments invoqués pour UFR unique (et mentionner l'aspect humain "structure connue" à U2, U3).

Dire quelles sont les orientations préconisées par "l'autre groupe" (incorporer un ou deux cr en annexe). Notamment: il semble qu'ils aient pris conscience qu'il faut articuler Ens et Recherche au niveau des secteurs thématiques de l'UFR unique, du coup ils proposent de définir un nouveau type de structure ! Quel est alors l'intérêt de leur montage ???

Répondre point par point, souligner le changement d'échelle.

Annexes

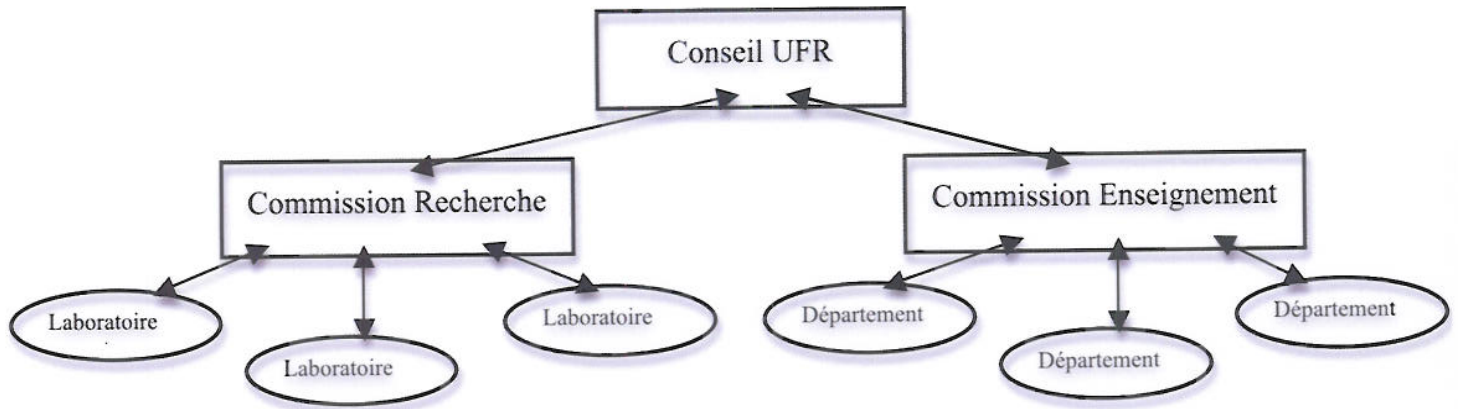
1. Données chiffrées.

		Enseignants- Chercheurs	Chercheurs	BIATOS	ITA	Total Permanents	Etudiants
AM1	MIM	118	36	18	33	205	1235
	SM	140	40	66	36	282	938
	SVTE	110	110	60	64	344	1234
	POLYTECH	79	17	34		130	875
	DENTES	28	27	9,5	4	68,5	373
	SATIS	10		6		16	120
	OAMP	7	46	25	70	148	19
	IUT					0	
	Total	492	276	218,5	207	1193,5	4794
AM2	Faculté des Sciences	169	324	101	313	907	2300
	Centre Océanologie	29	35	22	28	114	380
	Fac Sciences du Sport	44	10	35	12	101	868
	ESIL	39	1	15	1	56	457
	IUT					0	
	Total	281	370	173	354	1178	4005
AM3	Faculté des Sciences	280	183	240	161	864	3500
	IUT					0	
TOTAL U1-U2-U3		1173	829	631,5	722	3355,5	12299

2. Missions des UFR. (rappel de la loi Savary 1984)

Les unités de formation et de recherche associent des départements de formation et des laboratoires ou centres de recherche. Elles correspondent à un projet éducatif et à un programme de recherche mis en œuvre par des enseignants-chercheurs, des enseignants et des chercheurs relevant d'une ou de plusieurs disciplines fondamentales. Les unités de formation et de recherche sont administrées par un conseil élu et dirigées par un directeur élu par ce conseil.

Le conseil, dont l'effectif ne peut dépasser quarante membres, comprend des personnalités extérieures dans une proportion de 20 à 50 pour cent. Dans tous les cas, les personnels enseignants doivent être en nombre au moins égal à celui des autres personnels et des étudiants. Le directeur est élu pour une durée de cinq ans renouvelable une fois. Il est choisi par les enseignants ou les chercheurs qui participent à l'enseignement, en fonction dans l'unité.



3. Structuration des autres Secteurs.

Potentiel RH par secteur Aix-Marseille Université

	Enseignants-Chercheurs	Chercheurs	Total C	B IATOS	ITA	Total A	Total Permanent	Etudiants*
Santé	338	311	649	114	219	333	982	11000
Sciences et Technologie	1026	542	1568	201	591	792	2360	11400
Sciences Eco et Gestion	192	45	237	17	34	51	288	6300
LSH	453	173	626	27	95	122	748	16000
Droit et Sci Po	179	5	184	22	6	28	212	10000
IUFM								
IUT								
Total	2188	1076	3264	381	945	1326	4590	54700

* Effectifs étudiants à compléter par J.M. Layet, J.M. Pons, P. Chiapetta

4. Structuration actuelle des Secteurs Sciences des trois Universités d'Aix-Marseille.

Le Secteur Sciences de l'Université Aix-Marseille I est composée de 3 UFR (MIM, SM, SVTE), 2 départements d'Université (DENTES et SATIS), une Ecole d'Ingénieurs (POLYTECH) et un OSU (OAMP).

Le Secteur Sciences de l'Université Aix-Marseille II est composée de la Faculté des Sciences, de la Faculté des Sciences du Sport, d'une Ecole d'Ingénieurs (ESIL) et d'un OSU (COM).

Le Secteur Sciences de l'Université Aix-Marseille III est composée de la Faculté des Sciences et Technique.

5. Extraits des rapports AERES.

Les rapports de l'AERES sur les trois Universités d'Aix-Marseille sont disponibles en ligne, sur le site de l'AERES, constituant un ensemble d'une centaine de pages. Il n'est pas question ici de les reproduire dans leur intégralité, nous nous contentons de citer quelques passages de nature à illustrer notre propos.

5.1. Rapport AERES sur U1.

- p8 : "Le Secteur Sciences dispose d'une offre de formation lisible et bien structurée. La proximité des laboratoires et équipes de recherche renforce la cohésion de l'ensemble."
- p16 : "S'agissant de l'organisation des composantes, on peut s'étonner du poids trop important pris par les départements sur les UFR".

5.2. Rapport AERES sur U2.

- p 7 : « Le recrutement, l'accueil de chercheurs étrangers et de post-doctorants semblent demeurer à un niveau modeste : 27 post-doctorants sur la totalité de la période 2004-2007, 5% d'étrangers parmi les maîtres de conférences recrutés dans les axes prioritaires sont très en deçà du niveau que l'université peut atteindre compte tenu de sa qualité scientifique. »
- p 11 : « L'Université qui dispose dans certaines structures : IUT, ESIL, Faculté de sciences économiques et gestion, ... à des degrés variables, d'outils intéressants doit être encouragée à poursuivre ses efforts en vue d'une meilleure connaissance du devenir des étudiants. »
- p 18 : « Tout au plus peut-on regretter la faiblesse de l'UFR de sciences économiques, le doyen n'ayant pas assez de contrôle sur les différents départements. »

5.3. Rapport AERES sur U3.

- p19: "Le poids des UFR, et notamment des deux principales, le droit et les sciences et techniques, est historiquement très fort dans l'université ce qui n'est pas sans incidence sur la composition de l'équipe présidentielle...On peut espérer que cette composition... [n'est pas le signe] d'un contrôle encore plus étroit de la présidence par les deux plus importantes UFR."

6. Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 8 juillet 2008 de l'Université de Provence.

« III. Présentation de l'activité du groupe interuniversitaire « Gouvernance et Structuration » durant l'année 2007-2008.

Jean-Claude Loraud présente le travail du groupe « Gouvernance et Structuration »

- Secteur Sciences et Technologie

Concernant le secteur Sciences et Technologie réparti sur les trois universités, Jean-Claude Loraud déclare qu'aucun consensus n'a pu être trouvé. Toutefois, il existe deux tendances :

- Plusieurs UFR scientifiques disciplinaires ;
- Une UFR unique de Sciences, pluridisciplinaire à laquelle s'ajoutent une composante regroupant les Ecoles (EPUM, ESIL) et éventuellement une composante « IUT » et une autre « OSU ».

Cette seconde possibilité a rencontré l'assentiment des universités Paul Cézanne et de la Méditerranée, pour des raisons historiques, mais l'opposition de l'Université de Provence sur des critères de réalisme, l'UFR s'étendant sur de nombreux sites et ayant d'importants effectifs.

La conclusion provisoire est qu'une large majorité se prononce en faveur d'une UFR unique en Sciences, sous réserve de viabilité, dans le cadre de départements aux prérogatives élargies. Néanmoins, dans cette perspective, un problème se pose : le décret n°2008-619 du 27 juin 2008, modifiant le décret n°94-39 du 14 janvier 1994 relatif au régime financier EPSCP ne permet plus aux directeurs d'UFR d'être ordonnateurs secondaires. Il ne peut donc exister de délégations aux directeurs de départements, ce qui remet en cause l'idée d'une UFR unique en Sciences. »

7. Extraits de comptes rendus du groupe interuniversitaire « Structuration du Secteur Sciences ».

7.1. Réunion du 18 novembre 2008.

Nous joignons cet extrait en faisant remarquer qu'à l'Université d'Aix-Marseille I, il n'y a eu aucune discussion, ni concertation des directeurs de composantes sur la structuration du Secteur Sciences d'Aix-Marseille Université entre le 8 juillet et le 18 novembre 2008.

« La tendance lourde concernant la structuration des autres disciplines du secteur Sciences et technologies est de mettre en place une seule UFR qui se déclinera en départements dont le caractère disciplinaire ou thématique est à déterminer. Cette structure rencontre une seule forte opposition (l'UFR MIM de l'Université de Provence propose trois UFR, structure semblable à celle de l'UP), la position de l'UFR-SVTE est partagée. Les 3 autres UFR (UFR SM, UFR Faculté des sciences et techniques et l'UFR Faculté des sciences de Luminy) reprennent un vote favorable de leur conseil. Un débat sur les avantages et les inconvénients de telle ou telle structuration a occupé une grande partie de la réunion. Un argument en faveur de l'UFR unique est notamment le développement de l'interdisciplinarité en termes de formation et de recherche. »

7.2. Réunion du 3 décembre 2008.

"L'objectif principal de la réunion était de discuter de la structuration de l'UFR sciences unique et plus précisément de discuter des trois points présentés ainsi:..

Point 2: Les départements dans l'UFR.

Sont-ils thématiques ou disciplinaires ? ou les deux ? Doivent-ils être de taille à peu près équivalente ? Quelles sont leurs missions ? Comment sont-ils gouvernés ? Comment interviennent-ils dans la gouvernance de l'UFR ?....

Point 2: Actuellement la mission essentielle des départements là où ils existent (U2, U3) concerne l'enseignement. Le regroupement des scientifiques dans une même université pourrait aboutir à l'émergence de départements suivant une logique communautaire qui sera thématique (neurosciences, environnement, ...) ou disciplinaire (maths, info,...) suivant les communautés. Cette structuration devra mettre en avant nos points forts pour pouvoir nous identifier vis à vis des autres universités. Les départements devront aussi avoir une mission de recherche en plus de l'élaboration des projets pédagogiques. Il est important que ceci soit bien spécifié dans les statuts de l'université (ou de l'UFR). De même pour le découpage initial qui doit être connu."

Commentaire : Le groupe « Structuration du Secteur Sciences », qui ne souhaite pas envisager autre chose qu'une grosse UFR Sciences (unique), essaie de recréer artificiellement une structure de type UFR au niveau thématique. D'où la question naturelle : quel est donc l'intérêt d'une grosse UFR ?

8. Extraits du rapport d'Etape Groupe Licence.

P 4 : « Il s'agit ici de réfléchir à la manière dont on propose l'offre de formation de la Licence aux étudiants et en particulier la première année et surtout le premier semestre. Les lycéens qui arrivent à l'Université n'ont pas forcément une vue d'ensemble de ce qu'ils veulent faire. Soit parce qu'ils ont vu les différentes disciplines de manière trop scolaire, soit parce que dans leur cursus secondaire ils ont eu des difficultés à suivre (vision du Ministère).

Cependant une très large majorité de notre groupe pense exactement le contraire : « les étudiants savent ce qu'ils veulent faire (ou ce qu'ils ne veulent pas faire) ». La meilleure preuve de cela est le nombre très faible (de l'ordre de quelques unités) d'étudiants qui changent effectivement d'orientation. On peut cependant se demander si ceux qui échouent en Licence ne rentrent pas dans ce cadre.

Il faut aussi remarquer le niveau très faible des étudiants qui arrivent en Licence : les filières sélectives ont déjà récupéré les meilleurs. On pourrait se demander s'il ne leur faut pas des enseignements plus généraux en première année. Ce point est également contesté dans notre groupe : si le début du cursus est trop général, alors cela n'intéressera pas les étudiants et il n'y aura pas le temps pour apprendre les connaissances minimales de la discipline.

Il faudra également réfléchir aux passerelles entre IUT, BTS et l'Université.

Nous avons convergé vers deux propositions

- 1. Organisation en mentions séparées avec le plus possible d'UE mutualisées.*
- 2. Organisation par portails pour les licences sciences ; »*

P 5 :

« 2.3 Recommandation

Le choix de l'organisation par mention est supportée par 90 % des participants. »

9. L'avis des étudiants. : *texte préparé par les étudiants de l'UFR-MIM élus au conseil, en préparation de la réunion des trois conseils des UFR SM, SVTE et MIM de l'Université Aix-Marseille I du 15 décembre 2008.*

« En tant qu'étudiants élus au conseil de l'UFR MIM et ne pouvant être présents aujourd'hui, nous souhaitons exprimer notre opinion via ce texte.

Tout d'abord, puisque cela nous concerne particulièrement et directement, nous aborderons l'argument pour une UFR unique annonçant une meilleure lisibilité et visibilité pour les étudiants.

Nous ne comprenons simplement pas en quoi il sera plus clair pour un étudiant s'intéressant par exemple à la biologie d'être dirigé vers une UFR s'occupant de la physique, de la chimie, des mathématiques, de l'informatique, de la mécanique et enfin de la biologie plutôt que d'être dirigé vers une UFR Science de la Vie. Nous avons également entendu le soi disant avantage d'un service de la licence unique. Qu'est ce que cela signifie pour des enseignements repartis sur 5 sites différents ?

Par ailleurs il nous semble évident que la visibilité extérieure pour les étudiants passe aujourd'hui par un site internet clair, net, précis et ... unique.

Ensuite une UFR unique nous dérange au niveau de sa représentation dans les différents conseils de l'université. L'UFR Sciences aura-t-elle plus de poids que les autres UFR ?

Si oui, depuis quand les UFR ont un poids proportionnel au nombre d'Enseignants Chercheurs et/ou d'étudiants ? Est ce que le président et les conseils ne feront que tenir compte de l'importance de l'UFR ou est ce que la différence de poids sera écrite noir sur blanc ?

Si non, cela signifie donc qu'une UFR regroupant 50% des enseignants chercheurs aura autant de poids que par exemple l'UFR droit qui représente 6% des enseignants chercheurs ?

Il apparaît qu'en aucun cas, une UFR unique de cette ampleur n'offre de solution satisfaisante concernant sa représentation.

D'autant plus qu'au sein même de l'UFR, la représentation de tous les acteurs de l'UFR apparaît comme étant ridicule.

Un conseil de l'UFR est composé de 40 membres maximum.

Aujourd'hui nous avons 16 élus enseignants-chercheurs pour 130 enseignants-chercheurs dans l'UFR (MIM), nous avons 8 étudiants élus pour 1200 étudiants dans l'UFR (MIM).

Demain nous aurons 16 enseignants-chercheurs pour 1500 enseignants-chercheurs et 8 étudiants élus pour 11.000 étudiants dans l'UFR " (Sciences unique, si c'est ce choix qui est retenu).

Nous considérons aujourd'hui pouvoir représenter faiblement les étudiants (1 par filière par cycle). Demain, cette représentativité sera inexistante. En effet il y a peu de chance que les listes qui se présentent au conseil regroupent des membres de différents sites, pour lesquels il sera de toute façon impossible d'avoir un représentant par filière, ce qui nous semble être le minimum.

Un tel conseil de l'UFR prendrait des décisions pour des membres de l'UFR dont il n'est pas et ne peut pas être représentatif.

Nous terminerons par le point qui nous semble être le plus important. Quel sera le rôle du directeur de l'UFR ? Pour les UFR actuelles, le travail de directeur est un important volume de travail. Avec une université unique ce volume sera doublé ou triplé voir plus, ce qui représente plus d'un poste à temps plein. Ici encore la dispersion des sites a une conséquence sur le temps passé dans les trajets pour le directeur d'UFR.

On nous répondra qu'il déléguera les pouvoirs.

Il y aura donc environ un délégué par UFR actuelle ce qui pourrait s'appeler département mais qui administrativement est un statut inexistant. Quel sera alors le rôle du directeur ? S'occupera-t-il particulièrement d'un département ? Dans ce cas quelles sont les barrières pour empêcher une favoritisation

*pour ce département de la part du directeur qui a les pouvoirs de l'UFR ? S'occupera t'il un peu de chaque département ? Permettez nous alors de douter de la qualité du service si le directeur passe un peu de temps à Luminy puis un peu à Aix puis un peu à St Jérôme, etc...
Finalement nous ne voyons pas ce qu'apporte une délégation des pouvoirs si ce n'est d'ajouter un niveau à la hiérarchie avec tout ce que cela implique : problèmes de communications supplémentaires, temps de réaction rallongé, disponibilité réduite, etc... »*

En conclusion, pour nous étudiants, une UFR unique signifie complexifier et assombrir la visibilité des enseignements, créer un rapport de force inégal entre l'UFR science et les autres UFR, avoir un conseil de l'UFR non représentatif des acteurs de l'UFR, dégrader la qualité de gestion de l'UFR directement due à une délégation des pouvoirs, et enfin avoir un directeur d'UFR au rôle obscur, aux pouvoirs démesurés et aux devoirs impossibles à assurer correctement.

Autant une UFR unique nous semble poser de nombreux problèmes graves, et ajouter des potentielles causes de dysfonctionnement de l'UFR, autant avoir 3 UFR, nous parait naturel, voir même évident, dans le sens où tous les problèmes exposés seraient alors résolus ou nettement moindre.

10. Comparaison avec quelques Universités. A compléter par Marius Cocou.

Les Universités de taille comparable en France (50 000 ou plus étudiants) sont

-les parisiennes

-Versailles, Créteil

-Lille, Lyon, Toulouse, Bordeaux, Rennes, Montpellier, Nantes, Grenoble, Strasbourg

Parmi celles-ci, quelles sont celles qui sont université unique et comment fonctionne leur secteur sciences ?